**Actions de Protestation contre la gestion illégitime et hors norme du pouvoir par le CNRD, pour favoriser un retour rapide à l’ordre constitutionnel en Guinée dans le respect des lois et des droits**

**Etape1** : **Alerte & mise en garde lois**

**A l’Attention**

* **En république de Guinée** : des représentations diplomatiques, des investisseurs étrangers, des partenaires au développement, de la Chambre des Mines, la Chambre de Commerce, le patronat, des Centrales/Organisations syndicales, des Coalitions Politiques et Sociales du pays;
* **A l’international** : de la Cour Internationale de Justice, de l’Organisation Mondiale du Commerce et du Centre du Commerce International, du Groupe de la Banque Mondiale, du Groupe de la Banque Africaine de Développement, du Groupe de la Banque Islamique de Développement, de la Banque Européenne d’Investissement, de la KfW et de la Société Financière Internationale, de la Chambre de Commerce International, de la Cour Commune de Justice et d’Arbitrage de l’OHADA, de la Chambre Internationale d’arbitrage de Paris, de la COFACE ;

Après plus d’une année de prêche infructueux à travers des propositions et des plaidoyers auprès des autorités de la transition pour la réussite de celle-ci par le biais de la loi, de la justice et du consensus, le **Forum des Forces Sociales de Guinée** (**FFSG**) fort de la diversité et la représentativité socioculturelle de ses membres (ONG/associations, Réseaux /Unions d’ONG, Plateformes, Centrales syndicales,…), a décidé de faire valoir son droit à la protestation citoyenne au regard de la situation administrative, économique, sociale, sécuritaire et politique inquiétante qui prévaut actuellement en Guinée sous la responsabilité du CNRD qui est guidé par des agendas et des appétits dirigés contre l’intérêt national.

A ce titre le FFSG :

* Rejetant la restriction des libertés, dont l’interdiction des manifestations et la répression systématique de manifestants donnant lieu à des pertes en vies humaines occasionnées par les forces de défense et de sécurité à la solde de la junte actuelle et cela à l’encontre de tous les droits;
* Refusant le musèlement des médias et des journalistes ;
* Dénonçant les intimidations, les tentatives de corruption et les arrestations arbitraires avec des détentions illégales et injustifiées d’acteurs sociopolitiques du pays ne partageant pas la manière dont la transition est gérée ;
* Regrettant le refus systématique du CNRD, pendant plus d’une année, à orienter la transition vers un retour à l’ordre constitutionnel à travers un chronogramme consensuel élaboré conformément aux dispositions de la Charte de la transition ;
* Regrettant l’instrumentalisation graduelle et dangereuse de la justice aux services d’agendas anti démocratiques et préjudiciables au progrès économique, social et culturel du pays ;

Ainsi donc :

* Vu la manipulation du dialogue par le CNRD, en optant pour la diversion comme jeu favori de sa gestion de la Transition, avec l’espoir de gagner du temps pour des fins inavouées ;
* Vu l’opacité sur la gestion de la transition à travers : (i) le refus de déclarer les actifs financiers et matériels de l’Etat à la date du 05 septembre 2021, la liste nominative des membres du CNRD et les biens des responsables de la gestion de la transition et (ii) la gestion de la transition avec des organes non crédibles et peu représentatifs du peuple dans sa diversité ;
* Vu les informations concordantes faisant état de la dilapidation à grande échelle des ressources de la Guinée au su et au vu de tous ;
* Vu l’insécurité grandissante créant la psychose dans la cité ;

Le **Forum des Forces Sociales de Guinée** (**FFSG**), salue, renforcé par les différentes déclarations et interpellations de la communauté internationale, notamment :

* Celle de l’Union européenne du 4 mai 2022 « encourageant (…) le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD), et tous les acteurs politiques, à engager un véritable dialogue politique inclusif » ;
* Celle du Bureau des droits de l’homme des Nations Unies qui, le 30 mai 2022, a exigé des autorités de la transition en Guinée, « la levée de l’interdiction des manifestations publiques » ;
* Celles des Etats-Unis d’Amérique, adressée au gouvernement le 30 juin 2022, insistant pour une « transition rapide, vers une démocratie constitutionnelle. » et lançant un appel pour que «la société civile, l’opposition, (soient) autorisés à participer ouvertement à la transition, sans harcèlement ni intimidation » ;
* Celle de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le 4 juillet 2022, par laquelle elle rejette le calendrier de 36 mois présenté par le CNRD ;
* Celle de mise en garde contre les violations de droits de l’homme adressée au CNRD le 15 aout 2022 par la Haut Commissaire aux droits de l’homme des Nations –Unies ;
* Celle des sanctions de la CEDEAO annoncées lors de son sommet extraordinaire tenue en septembre 2022 à New York, en marge de l’Assemblée Générale des Nations Unies.

Décide ce qui suit :

1. D’interpeller solennellement, à partir de cette déclaration, les partenaires publics et privés de la République de Guinée, ainsi que les multinationales, qui malgré ce qui précède, continuent leur collaboration avec les autorités de la transition et les met face à leur responsabilité dans la violation des droits du peuple de Guinée ;
2. De procéder, en cas de persistance malgré cette alerte, à l’identification et à la dénonciation de toutes les entités publiques ou privées soutenant le CNRD ou bénéficiant de ses prébendes contre le peuple;
3. D’engager systématiquement des poursuites judiciaires contre les entités publiques ou privées ayant conclu des accords avec les autorités de la transition au détriment du peuple de Guinée ;
4. De rappeler les institutions bilatérales et multilatérales de développement, que tout prêt financier au cours de cette période d’exception hors norme ne sera pas reconnue comme prêt souverain à la sortie de la transition, avec des organes de-facto qui sont aussi sanctionnés par la CEDEAO.

Enfin, convaincu qu’après treize (13) mois, sans Chronogramme, le CNRD a atteint ses limites en termes de volonté et de capacités pour une transition réussie, invitons par conséquent, les personnes physiques et morales préoccupées par cette gestion dangereuse et calamiteuse de la transition, à s’associer à cette dynamique pour la planification et la mise en œuvre des actions fortes de désobéissance civile à partir du 22 octobre 2022, visant à favoriser un retour rapide à l’ordre constitutionnel, afin de mettre un terme à cette situation d’illégitimité et de mépris pour les lois et les droits.

**Conakry, le 14/10/2022**

**La Coordination**

***« Pouvoir et souveraineté au peuple, qui est le seul dépositaire de la définition de son mode de gouvernance et du choix de ses dirigeants ».***

***Toutes et tous pour le retour à l’ordre constitutionnel normal.***